



BUDGET 2018

Réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 mars 2018

Nouvelles dispositions issues de la loi NOTRÉ concernant les budget

Article L.2313-1 du CGCT (extraits)

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »



Un budget 2018 avec des contraintes

- ❖ Préparation du budget avant d'avoir connaissance des dotations de l'État,
- ❖ Budget contraint, mais avec une DGF identique à celle de l'année 2017,
 - ❖ 7 000,00 € de moins par rapport à 2014, (42 000,00 € en cumulé)
- ❖ Volonté de ne pas alourdir la pression fiscale et laisser à nos successeurs des marges financières,
- ❖ Acquisition d'une «cureuse à fossé » neuve et plus robuste (Problèmes de partage avec nos voisins),
- ❖ Installation d'un panneau lumineux d'information (30 K€)
- ❖ Entretien de la route de PEUMEN (15 K€)
- ❖ Panneau lumineux d'informations municipales



(LF) revalorisation des valeurs locatives

Si la propriété dont la valeur locative à fixer, est « atypique » (exceptionnelle dit la loi), et ne peut donc être fixée par comparaison[1], alors la valeur locative est fixée par l'application d'un taux de 8% à la valeur vénale de location nue et sans occupant du bien.

Par ailleurs, 2018 sera la première année d'application du nouveau mécanisme de détermination automatique du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Fixé jusqu'en 2017 par le législateur par un amendement en loi de finances ou loi de finances rectificative, la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée à partir du coefficient suivant (article 1518 bis CGI) :

Coefficient = $1 + [(IPC \text{ de novembre } N-1 - IPC \text{ de novembre } N-2) / IPC \text{ de novembre } N-2]$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Soit pour 2018 : $1 + (101,47 - 100,36) / 100,36 = 1,011$, soit un coefficient d'actualisation estimé à 1,1%



Calcul des impôts pour le BP 2017



TAXES	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	752 488	13,77	103 513
Taxe foncier bâti	667 347	24,99	166 770
Taxe foncier non bâti	74 287	59,9	44 498
TOTAL IMPOTS POUR 2017			314 886

***NOTA : Pour 2018 les bases seront augmentées de 1,1 %
(estimation)***



Comparaison des Taux par communes (2017)

Colonne1	TH	TFB	TFNB
Pouillé	13,77%	24,99%	59,90%
Angé	19,11%	26,39%	82,94%
Thésée	15,24%	21,62%	67,73%
Mareuil	14,99%	21,42%	63,81%
Saint Aignan	11,87%	27,18%	61,93%
Noyers sur Cher	13,66%	27,60%	72,67%
Châteauvieux	14,60%	22,20%	55,87%
Couffy	16,72%	25,63%	64,28%
Seigy	13,25%	26,83%	67,38%



Coefficient d'endettement de la commune

Colonne1	2015	2016	2017	2018
Intérêt de la dette	19 742,10 €	21 467,09 €	19 951,48 €	21 000,00 €
Remboursement du capital	71 867,38 €	69 542,87 €	70 608,00 €	86 300,00 €
Annuité de la dette	91 609,48 €	91 009,96 €	90 559,48 €	107 300,00 €
Total recette de fonctionnement	778 992,73 €	853 600,00 €	957 788,19 €	905 932,00 €
Travaux en régie	- €	- 11 948,30 €		
Produits exceptionnels	- 52 052,31 €	- 20 000,00 €	- 21 000,00 €	- 19 000,00 €
Excédent de fonct, reporté	-113 393,59 €	-281 110,75 €	-389 997,77 €	-326 682,31 €
Recettes réelles de fonctionnement	613 546,83 €	540 540,95 €	546 790,42 €	560 249,69 €
Coefficient d'endettement	14,93%	16,84%	16,56%	19,15%

Nota 1 : Moyenne de la strate 10,75 %,

Nota 2 : Au-delà de 25 %, la charge de la dette risque de peser d'un poids excessif.

Les dettes de la commune

Les dettes de la commune (population DGF =820)
sont de :

- 720 636,17 € en 2017 soit 879 € par habitant,
- 504 227,38 € en 2020 soit 615 € par habitant,

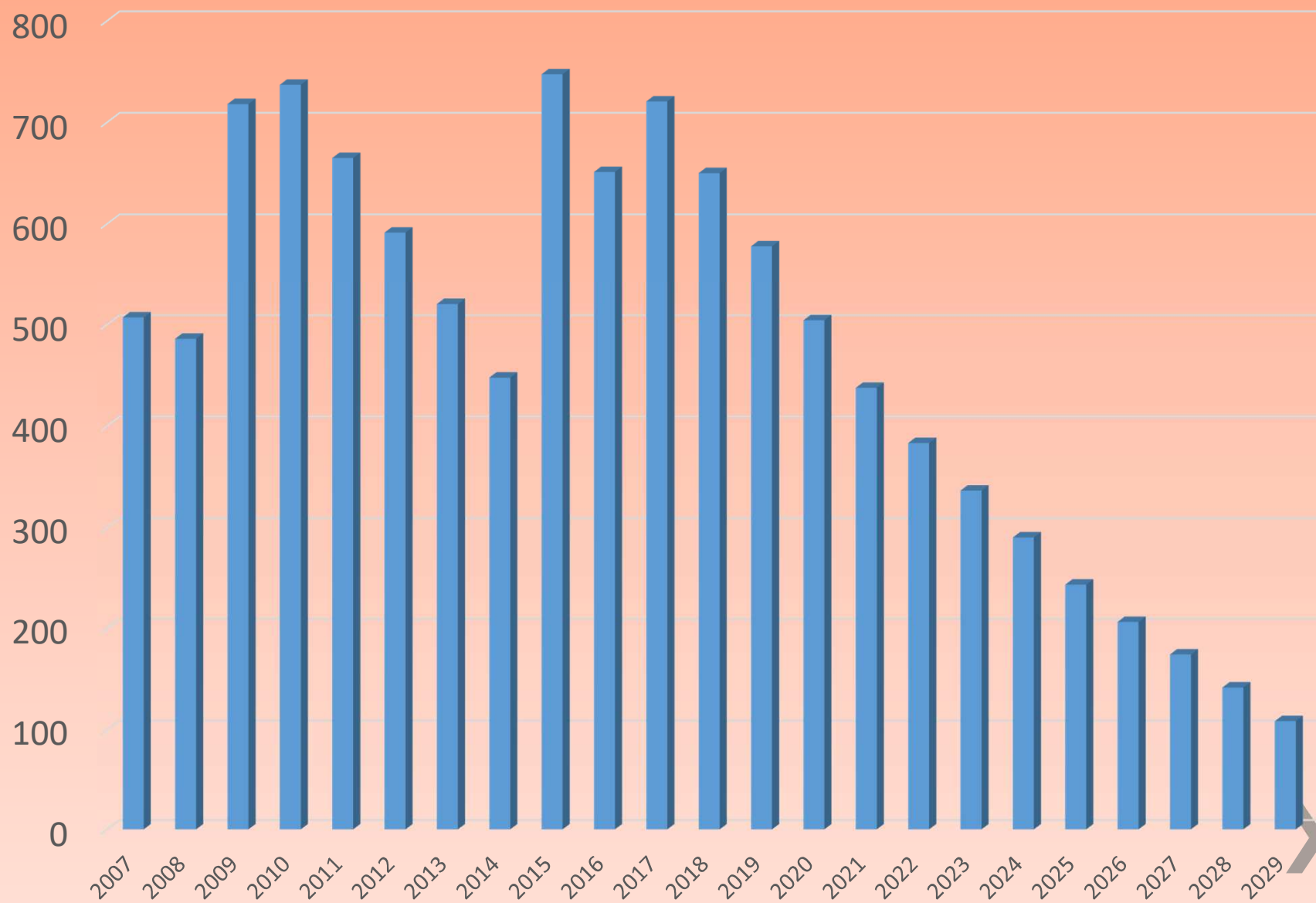
Mareuil	573 000,00 €	537,00 €
St Romain	1 249 000,00 €	905,00 €
Noyers	2 654 000,00 €	971,00 €
Angé	1 946 000,00 €	2 288,00 €
Seigy	632 000,00 €	567,00 €
Couffy	329 000,00 €	616,00 €

Nota 1 : Les chiffres du tableau sont ceux de 2015

Nota 2 : La ville la plus endettée de France est Levallois-Perret
avec 7 406 € par habitant



Encours total de la dette au 31 décembre N (en K€)





Résultat de l'année 2017
COMPTE ADMINISTRATIF

Année 2017	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	513 064,61	1 053 048,25	539 983,64
INVESTISSEMENT	545 373,90	332 072,57	(213 301,33)
	1 058 438,51	1 385 120,82	326 682,31

Répartition des excédents
sur le budget 2018

*** En investissement	(213 301,33)
*** En fonctionnement	539 983,64
	326 682,31

FONCTIONNEMENT

Projet de budget 2017
957 788,00 €

Projet de budget 2018
905 932,00 €

- 5,41 %

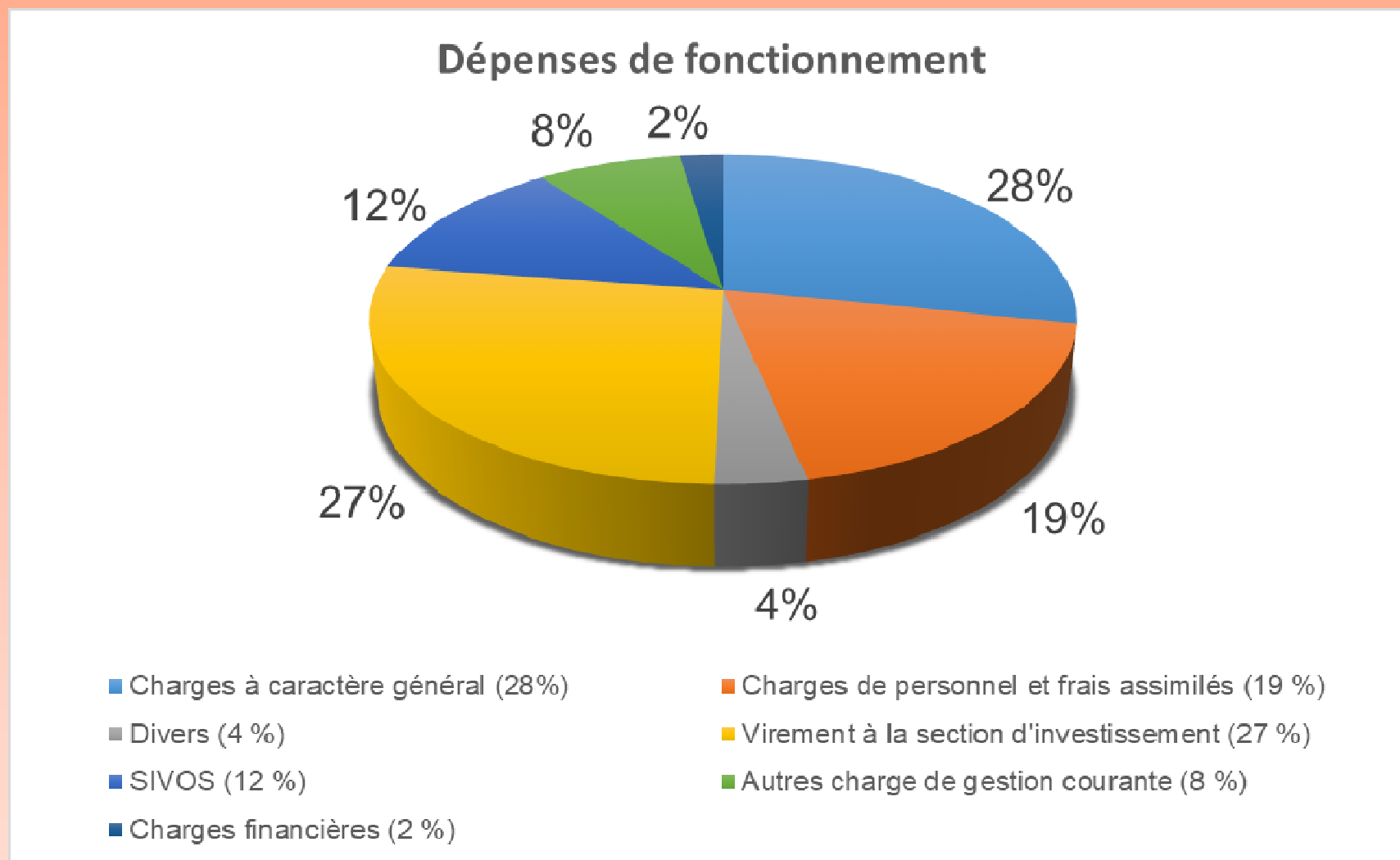


ETAT DU PERSONNEL au 1^{er} janvier 2018

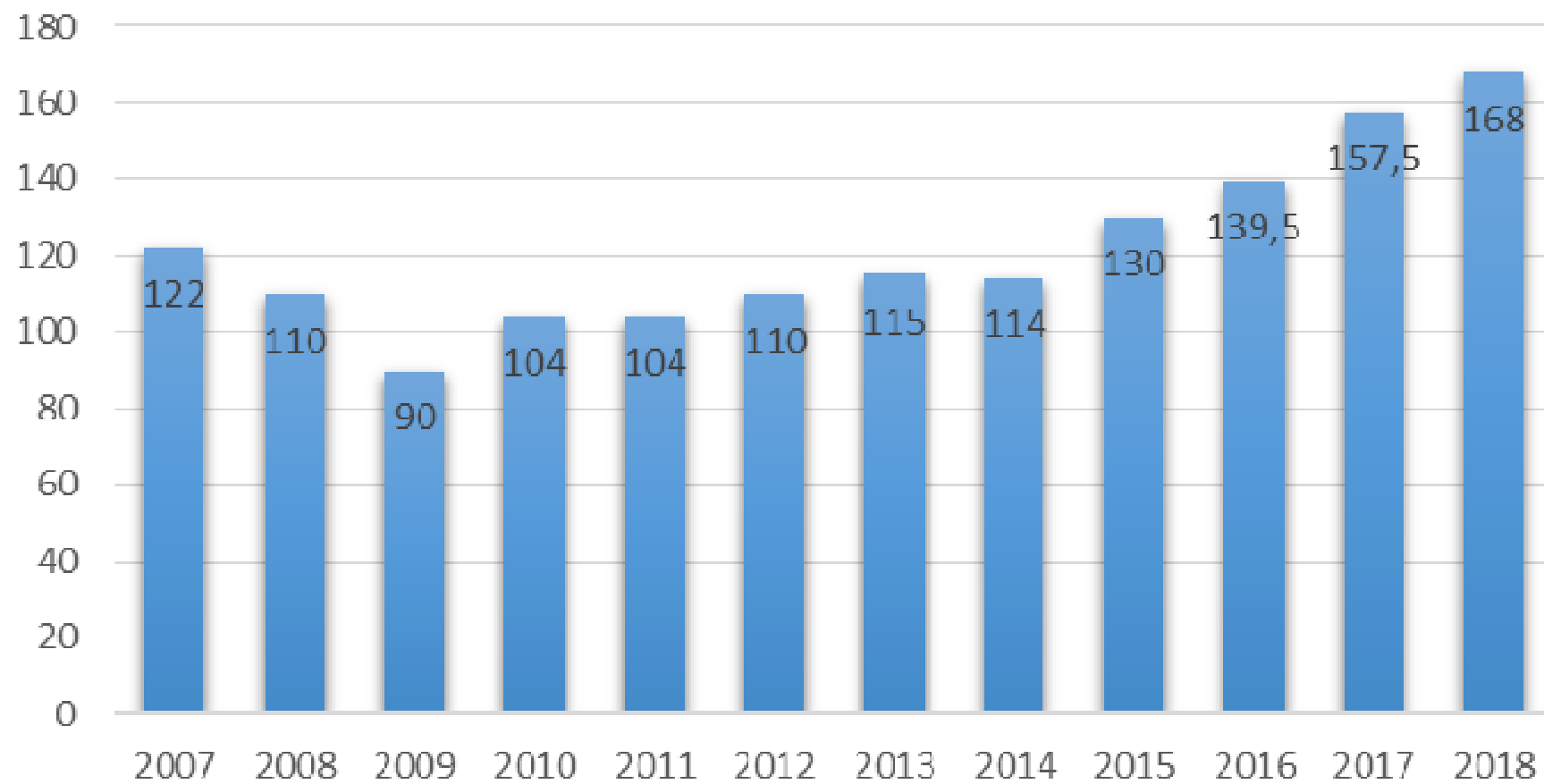
GRADES	Catégorie	Postes		Nombre d'agents titulaires	Nombre d'agents non titulaires	Situation au 01/01/2018 Nombre d'agents
		Temps complets (35h)	Temps non complets			
		Nbre postes				
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif territorial	C		20/35h		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C		7,50/35h		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C		33,30/35h	1		1
Total			60,25/35h (1,72)	1	2	3
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C		3/35h		1	1
Adjoint technique territorial	C		6,5/35h		1	1
Adjoint technique territorial	C	1		1		1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1		1		1
Total		2	9,5/35h (0,27)	2	2	4



Répartition des dépenses de fonctionnement prévues au BP 2017



EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



INVESTISSEMENT

Réalisé en 2017
559 750,00 €

Projet de budget 2018
532 401,00 €
- 4,88 %

*Nota : Remboursement de la dette,
amortissement et déficit 2017 reporté*



Dépenses d'investissement 2018

❖ Route de PEUMEN	15 720 €
❖ Entrée salle des fêtes	10 000 €
❖ Bandes rugueuses	2 500 €
❖ Rigoleuse et compresseur	7 500 €
❖ Sécurisation Eglise	20 000 €

